

**CONSEIL DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2025

L'AN 2025, le 11 SEPTEMBRE, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents :

**MM. GRZEZICZAK, Président, et RAMPELBERG, Vice-Président.
MM. DELHAYE et LIEZ, Administrateurs.**

**Pouvoirs : M. CREMONT, Administrateur, à M. GRZEZICZAK.
M. MUZART, Administrateur, à M. RAMPELBERG.**

Excusée : Mme MARICOT, Administratrice.

**Assistés de : MM. DOURLIN, Directeur Général, ROBERT et SIMONNOT, Directeurs Généraux Adjoint, Mmes MOINAT et PLANCKAERT, Directrices de services.
Mmes HERMI, Responsable Gouvernance.**

Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZEZICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

MA MAISON DANS L' AISNE – SOISSONS - LOTISSEMENT DE CHEVREUX - ATTRIBUTION DES PARCELLES

Deux parcelles sont de nouveau libres à la vente sur le lotissement de Chevreux à Soissons, suite au désistement des candidats retenus par la commission paritaire du 02 mai 2023 et celle du 01 octobre 2024.

Il s'agit du :

- Lot n°2.5, d'une surface de 289 m², proposé au prix de 10.135,39 €
- Lot n°4.2, d'une surface de 289 m², proposé au prix de 10.135,39 €

L'Opal a reçu trois candidatures pour ces 2 lots. Monsieur le Maire de Soissons a validé les dossiers.

Il s'agit de :

-
-
-

La commission paritaire, lors de sa séance du 19 juin 2025 a retenu les candidatures de :

- Lot n°2.5 : [redacted] pour un montant de 10 135,39 €
- Lot n°4.2 : [redacted] pour un montant de 10 135,39 €.

La commission a mis en réserve le dossier de [redacted] en cas de désistement.

Il est proposé au Bureau de se prononcer sur ces candidatures.

A l'appui des informations complémentaires données, le Bureau, à l'unanimité des votants, autorise la vente des parcelles ci-dessus aux candidats et prix proposés.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

